

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une rencontre régulière du comité de vigilance de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue au bureau administratif de la RIDT, le mardi 20 décembre 2022 à 13h15 heures.

PRÉSENCES :

- M. Pierre Soucy	- Ville de Dégelis
- M. Denis Ouellet	- MRC de Témiscouata
- Mme Jenny Luciano	- Organisme de bassin versant du fleuve St-Jean
- M. Maxime Groleau	- Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata
- Aucun représentant	- Représentant pour les résidents du secteur du LET

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Maxime Groleau.

Un suivi rapide du procès-verbal de la rencontre du 15 décembre 2021 est aussi effectué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) PRESENTATION DES MEMBRES DU COMITE

La mission du comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique (LET) de Dégelis est définie par la loi sur la qualité de l'environnement. L'exploitant de toute installation d'élimination est tenu de former un comité dont la fonction est d'assurer la surveillance et le suivi de l'exploitation, de la fermeture et de la gestion post-fermeture de cette installation.

Sa mission est consultative et consiste à :

- o s'informer sur les opérations du lieu d'enfouissement technique et sur les projets en développement
- o relayer les renseignements obtenus auprès de la population et des organismes du milieu
- o s'assurer que l'exploitation s'effectue en conformité avec les normes applicables et dans le respect des exigences environnementales
- o faire des recommandations à l'exploitant concernant l'élaboration et la mise en œuvre de mesures propres à améliorer le fonctionnement des installations, soit à atténuer ou à supprimer les impacts du LET sur le voisinage et l'environnement

Ce comité est composé de membres représentant des citoyens, d'un organisme voué à l'environnement, d'un organisme du milieu municipal et régional et de l'exploitant, comme prévu à l'article 72 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR).

Il doit se réunir au moins une fois par année et, en exerçant son mandat, favoriser une gestion participative du public intéressé à la gestion de ses matières résiduelles. Par son rôle de surveillance, il répond aux exigences des lois et règlements en vigueur dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Au niveau des citoyens habitant le voisinage du LET, la RIDT a envoyé un courrier aux 42 propriétaires aux alentours pour connaître leur intérêt à être présent sur le comité en remplaçant de l'ancien représentant qui a déménagé.

Aucun retour n'a été fait à la RIDT et il n'y a donc pas de représentant pour cette rencontre.

Le MELCC a été avisé de la situation par M. Maxime Groleau.

3) LIEU D'ENFOUISSEMENT

a) Présentation du site

Tous les membres présents ont pu effectuer une visite complète du lieu d'enfouissement technique et du site de Dégelis juste au début de la rencontre.

Le lieu d'enfouissement technique (LET) est la propriété de la RIDT et est situé au 297, route 295 à Dégelis. Les déchets provenant des 19 municipalités membres sont acceptés dans le LET soit l'ensemble de la MRC de Témiscouata.

Il a été mis aux normes selon le règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles en 2008 et les opérations ont commencé en janvier 2009. Sur le même site, on trouve l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire (LES) exploité entre 1979 et 2009, mais maintenant complètement fermé.

Le certificat d'autorisation permet un volume d'enfouissement total de 532 956 m³ sur les terrains encore disponibles par rapport à 1979. À la fin de 2021, 188 470 m³ avait été utilisé donc, avec un peu moins de 10 000 tonnes de déchets enfouis annuellement, la durée de vie du LET est estimée à 37 années, soit jusqu'en 2046. La cellule n°1 est presque pleine et la RIDT vient de débiter l'utilisation d'une partie de la cellule n°2.

Les 3 cellules restantes pour la durée de vie seront construites au fur et à mesure des besoins et selon les réglementations en vigueur tant au niveau provincial que municipal.

Le fond de chaque cellule possède un système d'imperméabilisation à double niveau d'étanchéité. Il s'agit de membrane plastique étanche et soudée qui est installée en dessous des déchets. Les mêmes membranes seront installées par-dessus les déchets lors de la fermeture de chaque cellule afin de s'assurer d'une étanchéité totale une fois fermée. Cela permet de s'assurer que toute l'eau qui se retrouve dans la cellule en exploitation est captée et envoyée vers le traitement adéquat et non pas dans la nature.

Les eaux de lixiviation (« jus des poubelles ») du LET sont collectées et prétraitées grâce à un système d'aération présent sur le site. Par la suite, ces eaux sont rejetées vers le réseau d'égout de la ville de Dégelis.

En saison froide, les eaux de lixiviation sont stockées dans un bassin d'accumulation.

Les effluents sont analysés régulièrement et sont conformes aux normes de rejet du MELCC et à l'entente de rejet industriel en vigueur avec la ville de Dégelis.

Un système de suivi environnemental complet, entre autres constitué de piézomètres pour le suivi des eaux souterraines, permet de s'assurer que les activités n'ont pas d'impact sur l'environnement.

Depuis l'automne 2020, une partie de la cellule d'enfouissement n°1 a été fermée de manière étanche. Afin de mieux gérer les biogaz émis, un système de captage passif a été mis en place et deux torchères à flamme nue brûlent en permanence les gaz qui en sortent. L'objectif est de limiter les émissions d'odeurs et le rejet de méthane dans l'atmosphère en le transformant en dioxyde de carbone (beaucoup moins polluant).

De nombreuses autres mesures préventives sont mises en place afin de limiter l'impact du lieu d'enfouissement sur l'environnement et le voisinage. Par exemple, le recouvrement des déchets par d'autres matériaux, l'effarouchement des oiseaux par un système de canon au propane, l'épandage d'abat-poussière dans le chemin d'accès, le reboisement des zones tampons autour des cellules pour créer une barrière visuelle, la mise en place de filets anti-envol, ...

En 2019, une étude a été menée par l'entreprise WSP pour effectuer la caractérisation des odeurs pouvant émaner du lieu d'enfouissement. L'étude a aussi permis de modéliser leur dispersion atmosphérique. Un résumé de l'étude est disponible et la version complète peut être consultée au bureau de la RIDT sur demande.

Depuis 2009, le taux moyen de compaction, incluant le matériel de recouvrement, est de 938 kg/m³ soit plus de 3 fois plus de compaction qu'en 1979. Ceci permet de gagner beaucoup plus de place et de prolonger la durée de vie utile du site même si l'ensemble des déchets de la région y sont enfouis.

Pour ce faire différentes mesures sont mises en place comme l'utilisation d'un compacteur à déchets avec des roues de métal et crampons d'un poids de 80 000 lbs ou la mise en place de services pour détourner un maximum de matériaux qui prennent beaucoup de place ou sont polluants. Grâce à ceux-ci et au tri effectué par l'ensemble des citoyens et ICI (Industries, Commerces et Institutions) de la région, le taux de détournement global de l'enfouissement est de 60 % dans la région.

En 2021, 14 604 tonnes ont été valorisées contre 9 665 tonnes enfouies, toutes matières résiduelles confondues.

Malgré cela, selon la caractérisation effectuée en juin 2021 au site de Dégelis, on constate qu'encore beaucoup de matières valorisables sont mises aux poubelles.

b) Statistiques d'opérations

Utilisateurs pour l'année 2022, au 20 décembre

On note 1 759 accès pour l'apport de déchets à enfouir dont :

- 875 accès en lien avec les collectes chez les citoyens et entreprises
- 418 accès pour les activités des écocentres de la RIDT
- 466 accès d'utilisateurs commerciaux

Les activités du lieu d'enfouissement sont donc liées à 74 % à des utilisateurs pour des activités de gestion des matières résiduelles municipales (80 % l'année précédente).

Tonnages pour l'année 2022, au 20 décembre

10 139 tonnes de déchets ont été enfouies pour l'ensemble des activités du LET.

Si on compare les tonnages enfouis par rapport à la moyenne sur les 5 années précédentes :

- pour les citoyens (en bacs roulants), diminution de 183 t, soit 4 %
- pour les entreprises (en conteneurs), diminution de 102 t., soit 4 %
- pour les écocentres, diminution de 155 t., soit 30 %

c) Travaux et entretien

Activités habituelles

- Nettoyage régulier avec ajustement de petite clôture anti-envol au fur et à mesure
- Entretien des équipements de pompage et d'automatisation
- Entretien des équipements de pesée et de détection radiologique
- Programme de suivi environnemental du LET
- Tests d'étanchéité des conduites de refoulement et de l'ensemble des autres bassins et regards

d) Suivi et surveillance par le MELCC

- Rapport annuel 2021 remis en mars 2022
- Résultats du suivi environnemental et des analyses de laboratoire envoyés au fur et à mesure de l'année 2022
- Aucun avis de non-conformité reçu pour le LET
- Enfouissement de 2,72 tonnes de matériaux contenant de l'amiante
- Réception de 35,06 tonnes de terre contaminée pour recouvrement ou enfouissement
- Aucun enfouissement de Matériel à Risque Spécifié (MRS)

4) SUIVI DES PROJETS DE LA RIDT

Mise en place d'un système de détournement de la matière organique

Durant le printemps/été 2022 :

- 9 600 composteurs domestiques
- 16 dépôts municipaux pour les résidus verts (pelouse et feuille) ainsi que des branches soit un dans chaque municipalité, avec les 4 écocentres
- 120 ICI participent au tri grâce à des conteneurs chargement avant
- Tous les citoyens ont accès à des points d'apports volontaires (conteneurs) dans chaque municipalité

Ce système de gestion à la source, par chaque citoyen, permet d'éviter la mise en place d'un troisième bac roulant (brun) et sa collecte dans la région.

Pour 2023, cela économise une dépense de taxe municipale de 635 000 \$ et évite aux camions de parcourir 3,5 fois le tour de la Terre pour ramasser ces mêmes bacs bruns.

Optimisation des infrastructures des écocentres

- Construction de dalles de béton pour la réception des matériaux et pour le chargement de matériaux
- Conception et installation de nouveaux affichages pour l'ensemble des matières et les consignes aux utilisateurs

Révision du Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR)

Au Témiscouata, le PGMR est entré en vigueur le 25 janvier 2017.

Une révision doit être effectuée pour qu'une nouvelle version soit en vigueur au plus tard le 25 janvier 2024.

Nouveau site web de la RIDT

<https://ridt.ca/>

5) **VARIA**

Aucun point au varia.

6) **PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre aura lieu en fin d'année 2023 et sera convoquée au moins deux semaines à l'avance.

7) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Pierre Soucy que l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Groleau, secrétaire du comité